



Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
Conseil permanent

PC.DEC/668

14 avril 2005

FRANÇAIS

Original : ANGLAIS

550ème séance plénière

PC Journal No 550, point 4 de l'ordre du jour

DECISION No 668
PROGRAMME D'ASSISTANCE A LA FORMATION
DES GARDES FRONTIERE GEORGIENS

Le Conseil permanent,

Suite à la demande du Gouvernement géorgien,

Décide de charger la Mission de l'OSCE en Géorgie de mettre en oeuvre le Programme d'assistance à la formation (PC.DEL/108/05/Rev.6) afin d'aider les gardes frontière géorgiens à renforcer leurs capacités et leurs aptitudes en matière de gestion des frontières ;

Décide en outre que :

- La mise en oeuvre du Programme débutera le 18 avril 2005 et durera jusqu'au 31 décembre 2005 ;
- Le Programme d'assistance à la formation ne comportera pas d'activités d'observation ;
- Le matériel à double usage appartenant à l'ancienne Opération d'observation des frontières de la Mission de l'OSCE en Géorgie (tel qu'indiqué en annexe) sera cédé au Programme d'assistance à la formation et ne sera utilisé que dans le centre de formation de Lilo ;

Prie le Secrétaire général, dans l'attente de l'adoption du Budget unifié de 2005, d'allouer, à titre provisoire, sur la base du document PC.ACMF/38/05/Rev.1, le budget nécessaire pour le Programme d'assistance à la formation, conformément à l'Article 3.04 du Règlement financier.

PC.DEC/668
14 avril 2005
Annexe

**MATERIEL DE L'ANCIENNE OPERATION D'OBSERVATION
DES FRONTIERES NECESSAIRE POUR LE PROGRAMME
D'ASSISTANCE A LA FORMATION**

Article	Quantité nécessaire	Description
MATIS	5	Systeme d'imagerie thermique utilisable de jour comme de nuit
CLARA+AFOCAL	5	Appareil léger à infrarouge utilisable de nuit